



N°

DECLARATION POLYVALENTE
en suite d'importation, de circulation intracommunautaire,
ou lors d'opérations fiscales spécifiques assimilables à des mises à la consommation

DECLARATION PONCTUELLE N°

DECADE DU :

PPE

MOIS :

TRIMESTRE :

1	ASSUJETTI	BUREAU DE DOUANE
Exemplaire pour le bureau de douane	(Raison sociale, SIREN et adresse complète)	(Nom et adresse complète du bureau) Enregistrée sous le numéro (CACHET DU BUREAU)
SOCIETE		DECLARATIONS JOINTES
Nous (Raison sociale, SIREN et adresse) <input type="checkbox"/> Redevable <input type="checkbox"/> Représentant agissant en représentation directe / indirecte ¹ Déclarons, sous les peines de droit, d'une part, que tous les produits qui, durant la période précisée ci-dessus, ont été mis à la consommation / livrés à l'avitaillement directement en suite d'importation ou de circulation intracommunautaire, sont repris dans les déclarations ci-jointes en fonction de leurs régimes douaniers respectifs et, d'autre part, que toutes les indications figurant dans ces déclarations sont sincères et véritables. Les déclarations jointes sont indiquées ci-contre par leur nombre dans la case correspondante. Nous précisons qu'elles sont établies sous le couvert de la garantie déposée auprès de l'administration des douanes et droits indirects : – soit par l'assujetti, – soit par le représentant ¹ , Nous demandons / ne demandons pas ¹ à payer la taxe sur la valeur ajoutée mensuellement au vu d'une déclaration récapitulative distincte. A _____, le _____ (Signature du représentant de l'assujetti / du redevable ¹ suivi de son nom en majuscules)		<input type="checkbox"/> DECLARATION(S) DE MISE A LA CONSOMMATION SG2/SG1 N° _____ <input type="checkbox"/> DECLARATION(S) DE MISE A LA CONSOMMATION, D'OPERATIONS FISCALES SPECIFIQUES OU D'AVITAILLEMENT AH2/ AH1 N° _____
NUMERO DU CREDIT IMPUTE :		CONTROLE DOUANIER

DONNES COMPTABLES				
LIQUIDATION N°	CODE TAXE	CODE REGION	MONTANT en Euros	Quittance n°
- Droits de douane				Date
- TICPE Supercarburants				
- TICPE Gazole				
- TICPE E10				
- TICPE ARS				
- TICPE Autres				
- CPSSP				
- TVA				
DROITS ET TAXES LIQUIDES				
TVA DIFFEREE				
DROITS ET TAXES A PAYER				

1 rayer la mention inutile

DECLARATION POLYVALENTE

en suite d'importation, de circulation intracommunautaire ou lors d'opérations fiscales spécifiques assimilables à des mises à la consommation

I. Note liminaire.

Ce document est utilisé uniquement :

- lors de mises à la consommation ou de livraisons à l'avitaillement, en suite directe d'importation ou de circulation intracommunautaire.
- lors d'opérations fiscales spécifiques assimilables à des mises à la consommation, telles que les déclarations trimestrielles de régularisation de TICPE déposées par les titulaires de dépôts spéciaux de carburants d'aviation ou encore l'acquittement de la taxe intérieure de consommation en suite de fabrication d'additifs hors régime suspensifs ou de carburants pour modèles réduits.

- Ce formulaire est rempli en trois exemplaires par l'opérateur.

II. Rubriques à compléter

■ Déclaration ponctuelle n° / Décade du / Mois / Trimestre

- Indiquer en chiffres la période à laquelle se rapporte les déclarations (la décade, le mois ou le trimestre).
Ex : Décade du : 01/01/2012 au 10/01/2012 ;
Ou Ex : Mois : 01/12 ;
Ou Ex : Trimestre : T1/12.

■ Assujetti

- Indiquer successivement la raison sociale, le SIREN et l'adresse complète de la société assujettie.

■ Société

- Cocher :

- La case « Redevable » : lorsque l'opérateur détenteur des produits réalise lui-même sa déclaration. Dans ce cas, la raison sociale, le SIREN et l'adresse de la société sont ceux identiques à ceux repris dans la rubrique « assujetti ».

- La case « Représentant agissant en représentation directe / indirecte » : lorsque l'opérateur détenteur des produits fait appel à un tiers pour effectuer la déclaration. Dans ce cas, la raison sociale, le SIREN et l'adresse indiqués sont ceux du représentant. A noter que le recours à un représentant (commissionnaire en douane) n'est possible qu'en cas de mise à la consommation en suite d'importation.

- Texte et signature de la déclaration :

Le paragraphe relatif au dispositif juridique de la déclaration (« Nous [...] distincte. ») doit être complété par la raison sociale et l'adresse de la société déclarante (société détentrice des produits déclarés) ou du représentant. Il est signé par une personne dûment habilité. La signature de celle-ci doit être précédée de la mention « Par procuration » et suivie du nom en caractères majuscules.

■ Numéro de crédit imputé

- Indiquer le numéro du crédit à imputer. Le numéro de crédit peut être celui de l'assujetti ou du représentant légal.

■ Bureau de douane

- Indiquer le nom et l'adresse postale complète du bureau de douane contrôlant la mise à la consommation ou la livraison à l'avitaillement.
- *Enregistrée sous le numéro* : cet emplacement est réservé au service des douanes qui porte la date et le numéro d'enregistrement de la déclaration et appose le cachet d'authentification du bureau. Ce numéro est différent de celui porté sur chacune des déclarations jointes.

■ Déclarations jointes

- Cocher les cases nécessaires et indiquer les numéros d'enregistrement de chacune des déclarations jointes.

■ Contrôle douanier

- Cet emplacement est réservé au service des douanes.

■ Données comptables

- Indiquer dans les cases correspondantes :

- le code taxe national afférent à chaque type de droits et taxes, et le cas échéant, le code de la région attributaire ;
- le montant cumulé de chacun des droits et taxes sur les différentes déclarations jointes ;
- éventuellement, le montant de la taxe sur la valeur ajoutée que le déclarant demande à payer par déclaration mensuelle distincte.

Le service des douanes complète en tant que de besoin les mentions relatives au « n° de liquidation », au « n° de quittance » et à la « date ».